

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2018



Date de convocation : 12 Décembre 2018

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, SAGOT Judith, BRUNET François, PAQUET Monique, AVRIL Lionel, BARREAUD Daniel, BAUDOUIN Annick, BERLAND Guillaume, BIROT Serge, CERCEAU Pierre, CHARRIER Pascal, CHOLLET Corinne, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel, MAROT Jean, PELLETIER Nadège, THIBAUD Sébastien.

EXCUSÉS : ALLARD Marie-Berthe, BERLAND Benoît, BONNET Franck, COURSEAU Hélène, PICORON Andrée, POUPEAU Yvon, RONCIN Sophie, SERVANT Bernard, TOMBU Catherine.

Secrétaire de séance : BERLAND Guillaume

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 Novembre 2018.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil.
3. AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une nouvelle procédure de reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière de Doix.
4. DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activités pour le service à la cantine de Fontaines, d'une durée de 12 mois, sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe et pour 17h00 par semaine d'école, à compter du 1^{er} janvier 2019, au 1^{er} échelon, Indice Brut 348, Indice majoré 326.
5. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion pour les missions du service Santé et Sécurité au Travail.
6. DECIDE d'entériner la décision du Comité de gestion de la salle des 4 Vents et d'attribuer une subvention de 571,68 € à l'AS4V, qui correspond aux charges de téléphonie des deux terrains de foot (Fontaines et St Martin de Fraigneau). Cette dépense sera imputée sur le budget annexe de la salle des 4 Vents.
7. PREND ACTE de la décision judiciaire d'effacement de dette pour un montant de 400,20 € pour le budget principal de la Commune. Un mandat sera émis à l'article 6542.

8. DECIDE à la majorité (une abstention = Mme Nadège PELLETIER), de verser le forfait communal pour l'école privée St Joseph de Doix pour l'année scolaire 2018/2019 comme suit :
23 élèves x 687,57 € = 15 814,11 €.
9. DECIDE à la majorité (une abstention = Mme Nadège PELLETIER), de verser le forfait communal pour l'école privée L'Eau Vive de Fontaines pour l'année scolaire 2018/2019 comme suit :
55 élèves x 687,57 € = 37 816,35 €.
10. DECIDE de procéder à la décision modificative n°3 du budget 2018 de la Commune comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement = + 8 000,00 €

Recettes de fonctionnement :

Art 722 - Chap 042 - Immobilisations corporelles = + 8 000,00 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

Art 2313 - Chap 040 - Constructions = + 8 000,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement = + 8 000,00 €

11. FAIT le choix des entreprises pour les travaux de construction des vestiaires de foot et club house au stade de Fontaines comme suit :

Intitulé du lot	Entreprise	Montant Base H.T.	Option (PSE) HT	Montant final avec option (PSE) H.T.
Lot n°01 : GROS-ŒUVRE VRD	VENANT	165 000.00 €		165 000.00 €
Lot n°02 : CHARPENTE METALLIQUE, COUVERTURE PANNEAUX SANDWICHS	S.A.E. SICOM	34 217.32 €		38 171.17 €
Lot n°03 : MENUISERIES EXTERIEURES	LEB Menuiserie	27 120.00 €		21 120.00 €
Lot n°04 : CLOISONNEMENTS ET PLAFONDS EN PLAQUES DE PLATRE	TIRAND VEQUAUD	6 779.80 €		6 779.80 €
Lot n°05 : CHAPE CARRELAGE FAIENCE	DUCEPT	27 355.48 €		27 355.48 €
Lot n°06 : PEINTURE	ADC PEINTURE	5 632.92 €		5 632.92 €
Lot n°07 : VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	CARRE ET ASSOCIES	29 993.98 €		29 993.98 €
Lot n°08 : ELECTRICITE CHAUFFAGE	COMELEC SERVICES	18 165.00 €		18 165.00 €
	TOTAL	318 218.35 €		318 218.35 €
			TVA	63 643.67 €
			TTC	381 862.02 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés à intervenir avec les entreprises et tout document relatif à cette affaire et à prendre toute mesure d'exécution de la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES :

- Vœux du Maire : le Vendredi 18 janvier 2019 à 18h30 à la salle des fêtes de Doix.
- Distribution du bulletin municipal : entre Noël et le 1^{er} janvier.

Fait à Doix lès Fontaines, le 20 Décembre 2018
Le Maire,
Lionel PAGEAUD

